



## Assemblée générale

Distr. générale  
6 février 2006  
Français  
Original: anglais

---

### Soixantième session

Point 48 a) de l'ordre du jour

**Le sport au service de la paix  
et du développement : édification  
d'un monde pacifique et meilleur  
grâce au sport et à l'idéal olympique**

### **Appel solennel adressé par le Président de l'Assemblée générale le 6 février 2006 à l'occasion de la Trêve olympique**

Le Président de l'Assemblée générale a l'honneur d'adresser l'appel solennel ci-après à l'occasion de la Trêve olympique :

« La tradition grecque de l'*ekecheiria* (trêve) a été créée au VIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. en tant que principe sacré de l'olympisme. En 1992, le Comité international olympique (CIO) a rétabli cette tradition en invitant toutes les nations à respecter la Trêve olympique.

Dans sa résolution 48/11 du 25 octobre 1993, l'Assemblée générale a engagé les États Membres à respecter la Trêve olympique. Cet appel a été repris dans la Déclaration du Millénaire.

Le 3 novembre 2003, dans sa résolution 58/6, l'Assemblée générale a décidé d'ajouter à l'ordre du jour de sa soixantième session un point subsidiaire intitulé "Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique". Elle est convenue d'examiner cette question avant l'ouverture des XX<sup>e</sup> Jeux olympiques d'hiver, qui se dérouleront à Turin (Italie) du 10 au 26 février 2006.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont souligné que "les sports pouvaient favoriser la paix et le développement" et encouragé l'Assemblée générale à débattre en vue de l'établissement de propositions de plan d'action sur le sport et le développement.

Le Mouvement olympique aspire à contribuer, en prônant les valeurs éducatives du sport, à un avenir dans lequel l'humanité vivrait en paix. Il rassemble les athlètes du monde entier à l'occasion de la plus grande fête sportive internationale, les Jeux olympiques, et promeut, à l'instar de l'ONU, la paix, l'amitié, la solidarité et l'équité dans le monde. Compte tenu de ces



objectifs communs, le CIO a décidé en 1998 que le drapeau de l'ONU flotterait désormais sur tous les sites accueillant des compétitions des Jeux olympiques. Pour leur part, les organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, sont en train d'élargir leur coopération avec le CIO.

En appliquant le principe de l'*ekecheiria*, les pays peuvent au moins espérer que les atrocités typiques de la plupart des conflits armés actuels connaîtront une relative accalmie.

En tant que Président de la soixantième session de l'Assemblée générale et membre du Conseil de la Fondation internationale pour la Trêve olympique, j'invite donc solennellement tous les États Membres à manifester leur attachement à la Trêve olympique et à faire le nécessaire pour instaurer un climat de paix dans le monde à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver de 2006. »

---